



Ce mois-ci,
en commission ...

MORALISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE La France s'engage

Comment concilier éthique et mondialisation ? Tel est l'objet de la proposition de loi socialiste relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre que nous examinerons le 11 mars prochain. Je sais combien cette réforme est attendue – et aussi l'importance qu'elle revêt. Au Parlement d'en asseoir la portée.

Le dessein de ce texte est donc de responsabiliser les sociétés transnationales en vue d'éviter la survenue de drames en France et à l'étranger et d'obtenir des réparations pour les victimes en cas de dommages portant atteinte aux droits humains ou à l'environnement.

L'article 1er contraint ces sociétés à mettre en place un plan de vigilance à visée préventive. L'article 2, pour sa part, permet d'engager leur responsabilité civile si, en raison de leur négligence, un accident survient. Un texte court donc, mais dont la brièveté n'a d'égale que l'ambition. Puisse-t-il utilement contribuer à la nécessaire régulation des échanges mondiaux !



Jean-Jacques

URVOAS

• Député
du Finistère

• Président de la commission des Lois constitutionnelles,
de la Législation et de l'Administration générale
de la République



Ce mois-ci,
dans l'hémicycle ...

LOI MACRON Un texte décrié mais nécessaire

Le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a donc été adopté sans vote le 19 février dernier, après que le Gouvernement eut été contraint d'engager sa responsabilité. A mon sens, la défiance dont il a fait l'objet à l'Assemblée se révèle infondée. Ce texte sert la France et les Français.

Comment ainsi peut-on s'opposer à une réforme qui garantit une place à l'examen du permis de conduire à tout candidat sous 45 jours, qui met fin aux dérives des retraites-chapeaux des mandataires sociaux, qui rend accessible l'épargne salariale aux salariés de PME, qui renforce l'efficacité de la justice prud'homale ?

Ce ne sont là que quelques-unes des avancées d'un texte qui n'en manque pas. Les réactions négatives qu'il a suscitées dans l'hémicycle me surprennent d'autant plus qu'il est véritablement le fruit d'une co-construction législative, plus de 1 000 amendements ayant été adoptés en commission et en séance. Je ne comprends pas...



RÉSERVE PARLEMENTAIRE 2014

Quelle répartition des aides ?

Ce mois-ci,

en Cornouaille ...



La « réserve parlementaire » est un ensemble de subventions d'Etat allouées aux élus pour soutenir les investissements des collectivités et l'activité des associations. Chaque député bénéficie annuellement d'une enveloppe de 130 000 euros, doublée pour les présidents de commission.

En 2014, j'ai consacré une somme de 200 000 euros aux projets portés par les communes de la circonscription : Quimper (30 000 euros), Landrévarzec (25 000 euros), Pleuven (25 000 euros), Pluguffan (25 000 euros), Landudal (25 000 euros), Briec (24 000 euros), Langolen (15 000 euros), Edern (13 000 euros), La Forêt-Fouesnant (10 000 euros), Saint-Evarzec (8 000 euros).

Par ailleurs, j'ai pour principe de ne soutenir que les associations dont l'activité a un lien avec les enjeux de ma commission. L'an dernier, j'ai ainsi attribué une subvention de 30 000 euros à l'Observatoire international des prisons, de 20 000 euros à Emergence (réinsertion des détenus), de 10 000 euros à War Zao (visiteurs de prisons).

Et demain, vous en entendrez parler...

Du 22 février au 4 mars, je conduis une mission, au nom de la commission des Lois, en Polynésie française. La dernière remonte déjà à une douzaine d'années et depuis lors, cette collectivité a été dotée par la loi organique du 27 février 2004 d'un statut particulier, qui lui a permis de bénéficier de larges transferts de compétences.

L'objet premier de mon déplacement est justement d'évaluer l'efficacité des transferts ainsi réalisés. Décentralisateur par conviction, je suis plutôt porté à appréhender de manière positive un tel processus... Cependant, le pragmatisme doit prévaloir sur tout esprit de système. Dans cette optique, mon objectif est de comprendre, par exemple, quelle part a pu jouer l'évolution institutionnelle en Polynésie dans le faible taux de réussite au baccalauréat ou dans l'absence de régulation de certaines maladies chroniques comme le diabète. En d'autres termes, il s'agit de déterminer si les compétences transférées ont amélioré la qualité du service à la population avant d'envisager, le cas échéant, un toilettage du statut de 2004.

D'autres dossiers, aussi lourds, seront abordés à l'occasion de cette visite, à l'instar de l'adaptation du Code général des collectivités territoriales aux évidentes singularités de ce territoire ultramarin. En neuf jours, je rencontrerai la moitié des 48 maires polynésiens, ce qui représente un bel échantillon !



Contacts et Secrétariat

8/10, Place de la Tourbie - 29000 Quimper
Tél. : 02 98 95 69 80 - Fax. : 02 98 95 01 30
Mail : contact@urvoas.org
Blog personnel : www.urvoas.org
Twitter : @JJUrvoas

Mes collaborateurs

À Quimper,

le secrétariat est assuré par Morgane Conan,

Renée Fily s'occupe des interventions individuelles : renee.fily@urvoas.org,

Alain Tanguy des dossiers de la circonscription (syndicats, associations, collectivités) : alain.tanguy@urvoas.org

À Paris,

Anne Wurtz prépare et suit les débats de la commission des Lois : awurtz@assemblee-nationale.fr

Floran Vadillo les projets relatifs à la sécurité et à la justice : floran.vadillo@gmail.com